

25.06.2026

analyse

ISSN 2813-8481

Un électorat vieillissant

De nouveaux chiffres montrent que la moitié des votants ont 60 ans ou plus.

Lukas Rühli

La population suisse vieillit, et avec elle l'électorat. De nouveaux calculs montrent que la moitié des votants effectifs sont sur le point de prendre leur retraite ou perçoivent déjà une rente.

Outre l'évolution démographique, cela s'explique par une **participation électorale nettement plus élevée chez les personnes âgées**. La démographie favorise ainsi les projets tels que la 13^e rente AVS. Les réformes visant à renforcer le poids électoral des jeunes n'auraient toutefois qu'un effet limité et soulèvent, en partie, des questions sur le plan démocratique.

Il est donc d'autant plus important de prendre en compte, dès le départ, **le poids politique des différentes générations** dans les réformes dont les coûts et les bénéfices varient selon l'âge.

Le 3 mars 2024, la Suisse a voté «oui» à l'introduction d'une 13^e rente AVS. Toute la Suisse? Pas vraiment: ce sont surtout les personnes âgées qui ont soutenu le projet. La tendance était claire: alors que les moins de 40 ans ont rejeté le projet, les trois quarts des 60–69 ans et pas moins de 59 % des plus de 70 ans ont soutenu l'initiative (Golder et al., 2024).

Ce sont donc ceux qui ne paient pratiquement plus de cotisations salariales, mais qui bénéficieront encore longtemps de la rente plus élevée, qui ont largement voté «oui».

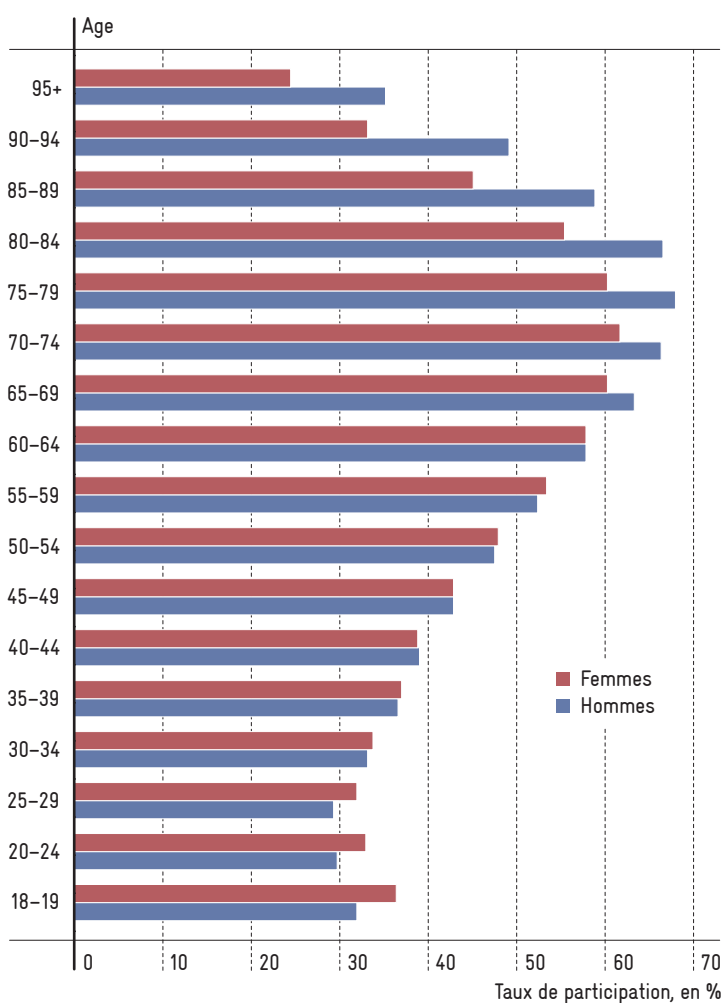
Le comportement électoral de la population suisse est influencé par divers facteurs. Les convictions politiques, les valeurs et les visions du monde jouent un rôle important, tout comme le porte-monnaie de chacun. Il va sans dire que les lignes de fracture politiques ne suivent pas uniquement le critère de l'âge. Les différences idéologiques, par exemple entre la gauche et la droite, pèsent généralement plus lourd (Goerres, 2009).

Cependant, l'âge est un facteur que l'on ne peut ignorer. Il est susceptible d'influencer tous les facteurs mentionnés. Selon une étude de Gamper (2025: 53 et suivantes), entre 1984 et 2024, 26,4 % des référendums ont donné lieu à des majorités divergentes entre les personnes âgées (65 ans et plus) et les jeunes (18 à 30 ans). Depuis l'année 2000, les personnes âgées ont réussi à s'imposer dans la grande majorité des projets concernés. En moyenne, le résultat du vote entre ces deux groupes d'âge divergeait de 12,7 points de pourcentage (Gamper, 2025: 52). Ces

écarts se sont récemment accentués : de 2020 à 2024, l'écart moyen s'élevait à 15 points de pourcentage. Pas moins de 17 projets ont donné lieu à des majorités divergentes. Quel est donc l'âge des personnes qui votent en Suisse ?

Figure 1: La participation électorale augmente fortement avec l'âge

Chez les 20–29 ans, la participation électorale n'atteint même pas la moitié de celle des 70–79 ans. Les jeunes femmes votent plus souvent que les jeunes hommes. A partir de 60 ans, ce rapport s'inverse.



Méthodologie: Pour les votations populaires, deux cantons (Genève, Neuchâtel) et deux villes (Lucerne, Saint-Gall) publient régulièrement la participation électorale par tranche d'âge. Pour chaque collectivité territoriale, une moyenne a été calculée à partir des sept votations fédérales des années 2024 et 2025. Le canton de Vaud a en outre publié des statistiques correspondantes pour la votation du 25 septembre 2022. Les valeurs présentées correspondent à la moyenne non pondérée de ces cinq collectivités territoriales.

Source: Propres calculs basés sur l'OFS (ESPOP, STATPOP, SZENARIO) ainsi que sur les analyses des résultats des votations des cantons de GE, NE et VD et des villes de Lucerne et de Saint-Gall

Les personnes âgées votent deux fois plus souvent que les jeunes

Une tendance se dessine clairement : le corps électoral est nettement plus âgé que la moyenne de l'ensemble de la population. Cela résulte simplement du fait que toute la population n'a pas le droit de vote. L'âge médian de la population résidente (la moitié des habitants est plus âgée, l'autre moitié plus jeune) est actuellement de 43 ans. Parmi les personnes de 18 ans ou plus, il est de 49,5 ans. A cela s'ajoute le fait que les personnes sans passeport suisse n'ont pas le droit de vote. L'immigration concernant principalement les jeunes adultes, la population résidente étrangère est en moyenne nettement plus jeune. L'âge médian des électeurs, à savoir les Suisses de plus de 18 ans, est donc de 53,5 ans.

Cependant, tous les électeurs ne se rendent pas aux urnes, loin de là. Quelques villes et cantons publient systématiquement des statistiques sur la participation électorale par tranche d'âge. La figure 1 présente les moyennes de ces données.

L'âge a une grande influence sur la participation électorale. C'est chez les 25–29 ans qu'elle est la plus faible, avec environ 30 %. Elle augmente ensuite de manière continue pour atteindre son pic entre 75 et 79 ans (pour les hommes) et entre 70 et 74 ans (pour les femmes), où elle dépasse les 60 %. Ce n'est que chez les plus de 95 ans que la participation électorale retombe au niveau de celle des moins de 30 ans.

La différence entre hommes et femmes mérite une attention particulière : alors que les femmes votent un peu plus souvent que les hommes lorsqu'elles sont jeunes, ce rapport s'inverse avec l'âge. A partir de 75 ans, la participation électorale des femmes est nettement inférieure à celle des hommes. Cela s'explique sans doute en grande partie par le fait que le droit de vote des femmes n'a été introduit qu'en 1971. A l'époque, l'âge du droit de vote était fixé à 20 ans. Les femmes nées avant 1950 n'ont pas immédiatement obtenu le droit de

vote. Il s'agit précisément des générations aujourd'hui âgées de 75 ans ou plus.

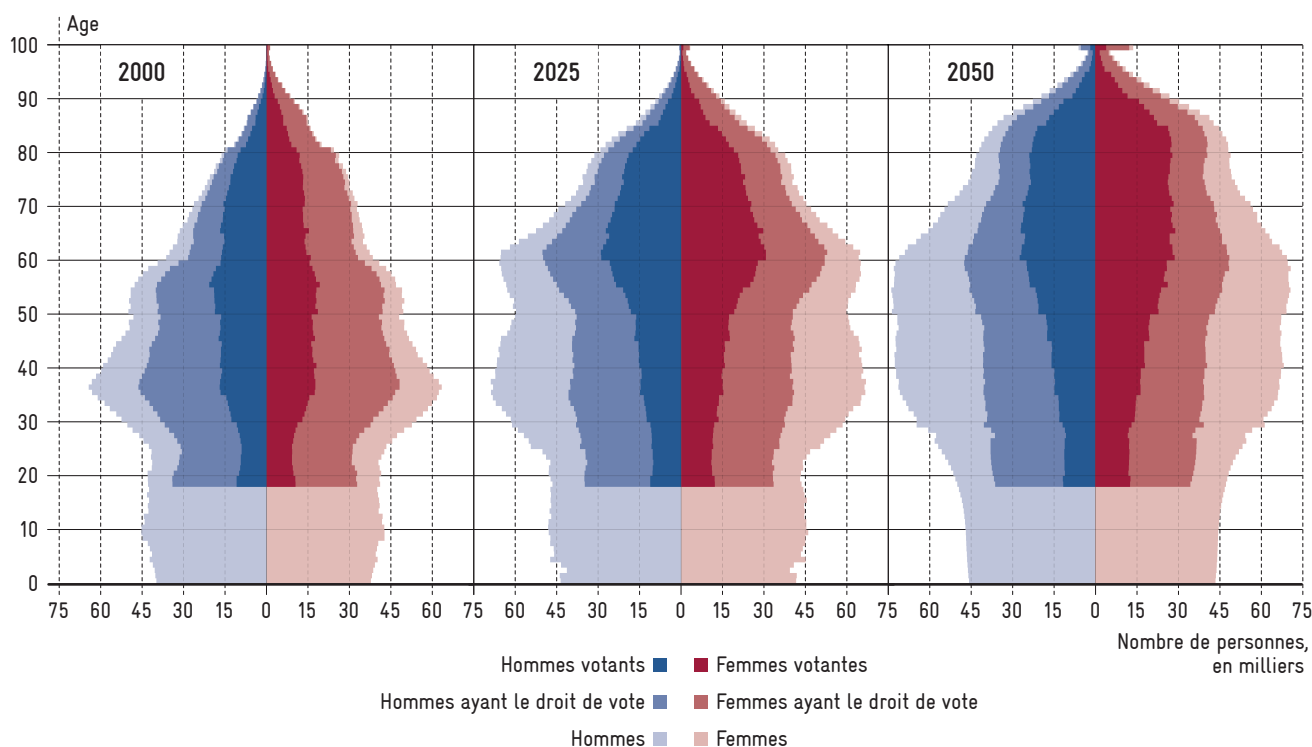
Les pyramides des âges sont inversées

La figure 2 combine cette structure de participation à l'évolution démographique. Elle montre la répartition par âge de la population, des électeurs et des votants effectifs pour l'ensemble de la Suisse. Pour 2000 et 2050, l'analyse repose sur l'hypothèse d'une structure de participation électorale inchangée par rapport à 2025. A noter toutefois une exception importante: la participation électorale des femmes (voir méthodologie dans l'encadré 1).

Alors qu'en 2000, les classes d'âge comprises entre 30 et 80 ans étaient encore représentées de manière relativement équilibrée dans les urnes, la situation a depuis fortement évolué. Aujourd'hui, seules 21 000 à 23 000 personnes issues des jeunes générations votent dans toute la Suisse, ce qui correspond à 0,85 % de l'ensemble des votes. Chez les 60–65 ans, en revanche, ce chiffre se situe entre 50 000 et 60 000 personnes par tranche d'âge, ce qui représente 2,15 % de l'ensemble des votants. Ce déséquilibre ne devrait pas s'accroître d'ici 2050, mais s'étendre aux tranches d'âge plus élevées. Ce n'est qu'à partir de 90 ans que le

Figure 2: Les 60–80 ans constitueront le groupe le plus important des votants en 2050

Le terme de «pyramide des âges» est en réalité dépassé depuis longtemps. Dans la population totale, la répartition par âge à partir de 36 ans avait encore une forme pyramidale en 2000. Globalement, il faut plutôt parler d'une forme en «urne», et cette tendance devrait encore s'accroître à l'avenir. La répartition par âge des votants effectifs repose ainsi sur une base de plus en plus étroite.



Méthodologie: Les structures d'âge de la population et des électeurs sont basées sur les statistiques démographiques ainsi que, pour 2050, sur le scénario de référence de la Confédération. La répartition des votants résulte de la multiplication de la participation électorale par tranche d'âge par le nombre d'électeurs.

Source: Propres calculs basés sur l'OFSP (ESPOP, STATPOP, SZENARIO) ainsi que sur les analyses des résultats électoraux des cantons de GE, NE et VD et des villes de Lucerne et de Saint-Gall

Encadré 1: La participation électorale des femmes

Pour estimer les taux de participation électorale dans le passé (année 2000) et à l'avenir (année 2050), nous partons du principe que le rapport entre le taux de participation des femmes et celui des hommes reste constant pour **chaque classe d'âge**. Cela signifie que la participation électorale des femmes âgées augmentera à l'avenir, car l'effet de l'absence du droit de vote des femmes avant 1971 s'estompe. Pour le passé, une participation électorale plus faible a également été prise en compte chez les femmes plus jeunes. Il en résulte que l'âge médian des femmes votantes augmente encore plus rapidement que celui des hommes.

nombre de votants passe en dessous de celui des moins de 30 ans.

Age médian des votants: 60 ans

L'âge médian peut être déduit de la répartition par âge de la population, des électeurs et des votants effectifs. L'évolution dans le temps est illustrée dans la figure 3.

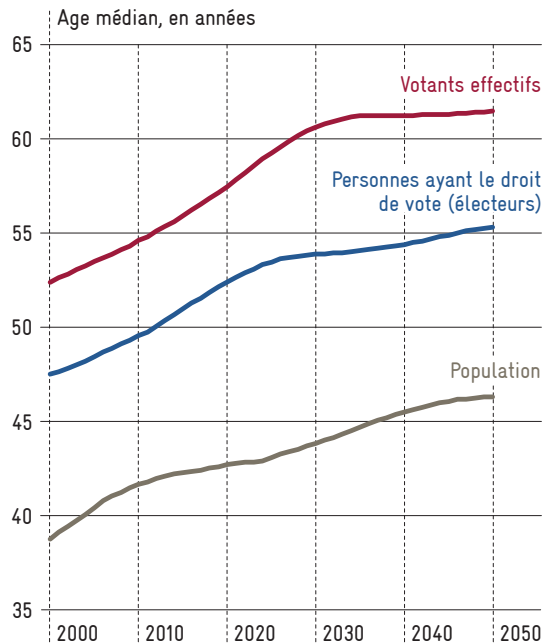
- L'âge médian de la **population totale** a augmenté de 4,5 ans depuis 2000 et devrait encore augmenter de 3 ans d'ici 2050, pour atteindre alors environ 46 ans.
- L'âge médian des **électeurs** a jusqu'à présent augmenté de six ans. On observe ici un net ralentissement de la hausse, mais il devrait néanmoins dépasser 55 ans d'ici 2050.
- L'âge médian des **votants** a connu une forte hausse, surtout au cours des dix dernières années. Il **s'élève aujourd'hui à 59,6 ans**, soit 3,5 ans de plus qu'en 2016 et 7 ans de plus qu'en 2000. Dès 2030, cette hausse devrait ralentir. L'âge médian devrait se stabiliser entre 61 et 62 ans.

Mesures: entre efficacité limitée et utopie

Avec un âge médian des votants effectifs d'environ 60 ans, il n'est pas surprenant qu'un projet tel que la 13e rente AVS recueille une majorité. En effet, pour les projets ayant des effets redistributifs clairs, l'intérêt personnel joue

Figure 3: L'écart d'âge entre la population totale et les votants se creuse

L'âge médian des votants est aujourd'hui d'environ 60 ans, soit nettement supérieur à celui des électeurs et de la population totale. L'écart s'est creusé ces dernières années et devrait continuer à s'accroître.



Source: Propres calculs basés sur l'OFS (ESPOP, STATPOP, SZENARIO) ainsi que sur les analyses des résultats des votations des cantons de GE, NE et VD et des villes de Lucerne et de Saint-Gall

un rôle très important dans le comportement de vote (Bonoli & Häusermann, 2009). Les personnes âgées ont tendance à soutenir des dépenses plus élevées en matière de retraites et de santé, tandis que les prestations en faveur des salariés (par exemple pour les vacances ou le congé parental) rencontrent souvent moins d'adhésion. La structure d'âge actuelle fait systématiquement pencher la balance politique en faveur des préférences des générations plus âgées. On peut donc s'attendre à un déplacement des flux de redistribution en faveur de ces dernières.

Que pourrait-on donc faire pour remédier au fait que le votant médian soit sur le point de prendre sa retraite? Les réponses à cette question ont soit un effet limité, soit posent des problèmes sur le plan démocratique:

-
- **Abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans** ne ferait baisser l'âge médian des votants que de moins de 0,5 an. Cela s'explique par la taille relativement réduite de cette tranche d'âge et par la faible participation électorale des jeunes. L'effet serait donc moindre. De plus, cela créerait une incohérence institutionnelle : les jeunes de 16 et 17 ans pourraient participer aux décisions concernant la Constitution, les lois, les impôts et les dépenses publiques, mais ne seraient toujours pas pleinement majeurs au regard du droit civil. Ce décalage entre la participation politique et la responsabilité juridique mérite d'être remis en question.
 - **Le droit de vote des étrangers** n'aurait probablement lui aussi que des effets minimes. Premièrement, il ne serait pas accordé aux nouveaux arrivants, mais uniquement, par exemple, aux étrangers titulaires d'un permis C. Deuxièmement, même parmi ces derniers, la participation électorale serait en moyenne nettement inférieure à celle des Suisses.⁻¹ Les étrangers ayant le droit de vote qui seraient les plus susceptibles de se rendre aux urnes sont sans doute précisément ceux qui, même sans droit de vote, demanderaient de toute façon la naturalisation dès que possible. A cet égard, il ne faut pas s'attendre à ce que cette mesure entraîne une baisse notable de l'âge médian.
 - Une **obligation de vote** aurait sans doute des répercussions plus importantes. Elle augmenterait davantage la participation électorale chez les jeunes que chez les personnes plus âgées. D'une part, le potentiel d'augmentation de la participation électorale est tout simplement beaucoup plus grand chez les jeunes. D'autre part, leurs revenus étant en moyenne plus faibles, d'éventuelles amendes les toucheraient davantage. D'un point de vue libéral, l'obligation de vote apparaît toutefois problématique. Voter est un droit, pas un devoir. On peut en outre faire valoir que la participation volontaire reflète mieux l'intensité des préférences politiques : en votant, on signale ainsi qu'un projet mérite qu'on y consacre du temps.
 - L'importance d'une **meilleure éducation à la citoyenneté** dès le plus jeune âge est évidente et largement incontestée. Elle ne fera toutefois pas de miracles. Si le taux de participation des moins de 35 ans augmentait d'un tiers (soit d'environ 10 points de pourcentage), l'âge médian des votants ne baisserait que de 1,25 an et une telle mobilisation constituerait déjà une tâche titanesque.
 - On pourrait s'attendre à un effet nettement plus important de l'introduction d'un **droit de vote pour les enfants**. Celui-ci serait exercé par procuration par les parents d'enfants mineurs. Mais même dans ce cas, l'âge médian ne serait abaissé «que» de 4,7 ans.⁻² Ce modèle ne résoudrait donc pas tous les problèmes. A cela s'ajoutent d'importantes questions démocratiques et pratiques.
 - Il convient de s'abstenir de toute **pondération** explicite **des voix en fonction de l'âge**, par exemple sous la forme d'une réduction directe du poids des voix des personnes âgées ou d'une augmentation du poids des voix des jeunes. Remettre en cause le principe «une personne, une voix» est difficilement défendable sur le plan démocratique.
- Face à ces objections, il faudrait peut-être aborder sous un autre angle le fait que le votant médian est sur le point de prendre sa retraite. Au lieu d'abaisser l'âge médian, on pourrait **adapter l'âge de la retraite à l'évolution démographique**, c'est-à-dire l'augmenter (voir encadré 2). Cela ne ferait certes pas baisser l'âge médian des votants. Cependant, le votant moyen resterait plus longtemps dans la vie active et aurait ainsi plus longtemps la perspective d'un actif plutôt que celle d'un retraité.

Conclusion

Même avec des réformes de taille, on ne pourrait pas modifier la situation initiale, à savoir que le votant médian est aujourd'hui un qua-

Encadré 2: Les chances politiques d'un relèvement de l'âge de la retraite

Jusqu'à présent, le relèvement de l'âge de la retraite a rencontré une forte opposition politique. Cela pourrait toutefois changer à l'avenir, *notamment* en raison du vieillissement démographique: un relèvement ne serait probablement pas mis en œuvre immédiatement après un éventuel «oui» du peuple, mais serait introduit de manière différée et progressive. Les personnes qui ne sont plus qu'à cinq ou dix ans de la retraite ne devraient donc pratiquement plus être concernées. De plus, la grande génération des baby-boomers est déjà largement à la retraite. Un âge médian de 60 ans signifie donc que la majorité des votants n'aurait plus à faire face à une augmentation de l'âge de la retraite. Au contraire, elle en profiterait même, car cela améliorerait la viabilité financière du système et garantirait les retraites. Si cette prise de conscience se généralise, les chances d'un vote majoritaire en faveur d'un relèvement de l'âge de la retraite devraient augmenter à mesure que l'âge médian des votants s'élève.

si-retraité. Reste à savoir si cela constitue réellement un problème majeur. Car on pourrait tout aussi bien faire valoir:

- que les décisions démocratiques sont le reflet de la société;
- qu'une société vieillissante est logiquement davantage influencée par les préférences des personnes âgées;
- et que les jeunes, en augmentant leur participation électorale, auraient au moins en partie le pouvoir de se faire davantage entendre sur le plan politique.

De ce point de vue, l'âge médian élevé des votants ne pose pas en soi de problème sur le plan démocratique. Mais il s'agit d'une réalité qui ne peut être ignorée lors des choix politiques, en particulier lorsque leurs coûts et leurs bénéfices varient selon l'âge. •

Notes de fin

- 1 Camatarri et al. (2022) montrent par exemple que la participation aux élections au Conseil national était inférieure d'environ 20 points de pourcentage chez les Suisses issus de l'immigration par rapport aux Suisses sans antécédents migratoires. Pour les personnes sans passeport suisse, l'écart devrait être encore plus important.
- 2 En partant du principe que les parents d'enfants mineurs ne présentent pas un taux de participation électorale plus élevé que les personnes sans enfant du même âge. Cette hypothèse est plausible. Mogi et Arpino (2022: 406) indiquent même, pour la Suisse, un taux de participation légèrement plus éle-

vé chez les personnes sans enfant. Selon cette hypothèse, les 4,7 ans correspondraient plutôt à une valeur maximale.

Cela vaut indépendamment du fait que l'on attribue mathématiquement le droit de vote aux parents sous forme de poids électoral supplémentaire ou que l'on le laisse directement aux enfants. La raison en est que les parents d'enfants mineurs ont en moyenne entre 33 et 51 ans. Cette tranche d'âge se situe entièrement en dessous de la médiane. A cet égard, le fait d'attribuer des poids électoraux supplémentaires aux 33-51 ans ou aux 0-18 ans n'a aucune incidence sur le calcul de la médiane.

Sources

- Bonoli, Giuliano; Häusermann, Silja (2009). Who wants what from the welfare state? Socio-structural cleavages in distributional politics: evidence from Swiss referendum votes. *European Societies* 11(2): 211–232. <https://direct.mit.edu/euso/article/11/2/211/126600>
- Bundesamt für Statistik, BFS (2010). Statistik des jährlichen Bevölkerungsstandes (ESPOP) 1981–2010.
- Bundesamt für Statistik, BFS (2025a). Statistik der Bevölkerung und der Haushalte (STATPOP).
- Bundesamt für Statistik, BFS (2025b). Bevölkerungsszenarien. PxWeb-Datenbank. https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/de/px-x-0104000000_102/px-x-0104000000_102/px-x-0104000000_102.px
- Camatarri, Stefano; Favero, Adrian; Gallina, Marta; Luartz, Lewis (2022). The electoral behaviour of voters with migration backgrounds and natives at the 2015 and 2019 Swiss National Elections. Two completely different stories?. *Swiss Political Science Review*. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/spsr.12508>
- Gamper, Silvan (2025). Boomer im Altersgraben? Abstimmungsverhalten der Babyboom-Generation. Masterarbeit am Institut für Politikwissenschaft (IPW), Universität Bern. Inédit.
- Goerres, Achim (2009). *The Political Participation of Older People in Europe: the greying of our democracies*. Palgrave Macmillan.
- Golder, Lukas; Keller, Tobias; Schena, Corina; Pagani, Alessandro; Tschanz, Margret; Rey, Roland (2024). VOX-Analyse März 2024: Nachbefragung und Analyse zur eidgenössischen Volksabstimmung vom 3. März 2024. gfs.bern. https://vox.gfsbern.ch/wp-content/uploads/2024/04/de_schlussbericht_vox_maerz_2024_def.pdf
- Kanton Genf (2026). Statistiques cantonales, Votations. Office cantonal de la statistique (OCSTAT). https://statistique.ge.ch/domaines/17/17_03/tableaux.asp?#5
- Kanton Neuenburg (2026). Statistiques et résultats des scrutins. <https://www.ne.ch/themes/etat-droit-et-finances/democratie/elections-et-votations/statistiques-et-resultats>
- Kanton Waadt (2026). Votations – Statistiques par domaine: Politique. <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/statistique/statistiques-par-domaine/17-politique/votations>
- Mogi, Ryohei; Arpino, Bruno (2022). De Association between childlessness and voting turnout in 38 countries. *Demographic Research* 47: 397–414. <https://www.demographic-research.org/articles/volume/47/14/>
- Stadt Luzern (2026). Wahlen und Abstimmungen. <https://www.stadt Luzern.ch/dienstleistungen/information/3555>
- Stadt St. Gallen (2026). Stimmbeteiligung nach Alter, Geschlecht, Kreis und Quartiergruppe, Stadt St. Gallen, seit März 2010. Amt für Daten und Statistik. https://daten.stadt.sg.ch/explore/dataset/stimmbeteiligung-nach-alter-geschlecht-kreis-und-quartiergruppe/table?disjunctive.politischerkreis&disjunctive.quartiergruppen&disjunctive.quartiergruppen_name&disjunctive.altersklassen&disjunctive.geschlecht&sort=datum

Remerciements

L'auteur remercie la professeure Silja Häusermann, membre de la Commission des programmes d'Avenir Suisse, pour sa relecture externe. La responsabilité du contenu de cette publication incombe uniquement à l'auteur et au directeur d'Avenir Suisse, Jürg Müller.

Auteur Lukas Rühli
Traduction Kenza Vionnet
Relecture Maxime Stern
Conception Ernie Ernst
Editeur Avenir Suisse, Zurich
ISSN 2813-8481
DOI doi.org/10.5281/zenodo.20593007
Télécharger avenir-suisse.ch/fr/publication/un-electorat-veillant/

avenir suisse



Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avenir Suisse étant intéressé à la diffusion des idées présentées ici, l'utilisation par des tiers des conclusions, des données et des graphiques de cette œuvre est expressément souhaitée à condition que la source soit indiquée de façon précise et bien visible et que les dispositions légales en matière de droits d'auteur soient respectées.

avenir-suisse.ch info@avenir-suisse.ch +41 44 445 90 00

